Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal métropolitain-CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

Octobre 2011
Volume 25, numéro 8

Juin 2009
Les employé-es de Coach Canada entreprennent des démarches pour devenir membres de la CSN

14 octobre 2009
Le STT de Coach Canada obtient son accréditation syndicale CSN

Automne 2009
L'employeur conteste l'accréditation. Les cotisations syndicales sont versées au syndicat ontarien qui collabore avec l'employeur

16 février 2010
Le Conseil canadien des relations industrielles confirme la représentativité CSN du syndicat

Hiver 2010
L'employeur assène de durs coups au syndicat : suspensions et congédiements; coupes salariales; utilisation de l'anglais comme langue de travail; octroi des circuits québécois aux chauffeurs ontariens. Recours juridiques de la CSN et forte mobilisation

Avril 2010
Le président du syndicat est congédié puis réintégré en **janvier 2011**

Août 2011
Mandat très fort en faveur de la grève générale illimitée. Blitz de négo : le 2 septembre, une entente de principe intervient

6 septembre 2011
Vote à 86 % en faveur de l'entente. Le syndicat CSN est enfin reconnu !

Victoire du STT de Coach Canada

Un long parcours semé d'embûches

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Aude Sainte-Marie
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Michel Giroux,
Aude Sainte-Marie
Illustration : Alexis Rondeau
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
aude.sainte-marie@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Octobre

3 et 4
Les réseaux d'entraide

5 et 6
Assemblée générale

7
Secrétariat

11, 12 et 13
Exécutif syndical I

14
Comité de surveillance

17, 18 et 19
Union Executive II

20 et 21
Délégué-e syndical

24 et 25
Initiation à la santé
sécurité du travail

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Agences de placement : des pratiques douteuses

Pour cette assemblée générale de la rentrée, le président du conseil central a salué l'heureux règlement survenu en début d'été au cimetière Le repos Saint-François d'Assise, après 9 mois de lock-out. Gaétan Châteauneuf a également souligné les ententes intervenues à l'hôtel Residence Inn by Marriott et chez Coach Canada (voir l'article en page 6). Par ailleurs, une grève générale illimitée a été déclenchée le 6 septembre au casse-croûte Compass au CHU Sainte-Justine (voir l'article en page 7) et la bataille se poursuit toujours au CSSS Jeanne-Mance dont la direction a imposé des coupes de personnel. Des capsules vidéo ont été produites pour faire connaître le dossier et sont accessibles sur le site Web de la CSN (www.csn.qc.ca). Les centres d'hébergement privés sont également en lutte pour de meilleures conditions de travail. Au cours de l'automne, il faudra suivre et appuyer la lutte du mouvement étudiant contre la hausse des droits de scolarité universitaires. Enfin, le président a invité les délégué-es à participer en grand nombre à l'assemblée générale de deux jours du conseil central, les 5 et 6 octobre prochains.

Nos invité-es

Carole Henry, de l'organisme Au bas de l'échelle, et Aadi Ndir, organisateur communautaire au Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants se sont faits les porte-parole de la campagne visant à encadrer les pratiques des agences de placement temporaire. Madame Henry a rappelé les objectifs de cette campagne qui vise à exiger du gouvernement qu'il impose l'obligation pour les agences d'obtenir un permis d'opération en démontrant leur solvabilité et que soit inscrit dans la Loi sur les normes du travail le principe de coresponsabilité entre l'agence et l'entreprise cliente afin d'assurer le respect des droits des travailleurs d'agences. On souhaite également informer et sensibiliser la population sur les conditions de travail des salarié-es d'agence, rejoindre les travailleurs d'agence afin de les informer de leurs droits et dénoncer les entreprises qui tentent de se soustraire de leurs obligations en sous-traitant les agences de placement. Ayant dû travailler pour une dizaine d'agences de placement, **Monsieur Ndir** a relaté sa difficile expérience de travail des dernières années. Il a invité les syndicats à s'impliquer activement dans la campagne et à participer à la manifestation organisée le 7 octobre, en cette Journée mondiale pour le travail décent, devant les bureaux de la ministre du Travail du Québec. Vous trouverez un article plus détaillé sur les pratiques des agences en page 8.

Puis, **Gilles Bélanger**, responsable des réseaux d'entraide au conseil central, et **Steve Rheault**, responsable du comité d'entraide au CHU Sainte-Justine, ont souligné la Journée mondiale de la prévention du suicide, le 10 septembre. Chaque année dans le monde, c'est un million et demi de personnes qui passent à l'acte et se suicident, espérant ainsi mettre fin à leur souffrance. Au Québec, ce sont trois personnes qui se suicident tous les jours et il est de notre responsabilité d'être à l'écoute afin de détecter les signes chez les personnes en détresse. Il est donc important de demeurer vigilant face à la souffrance des autres et de leur offrir notre aide. Le suicide, c'est une solution permanente à un problème temporaire • • •

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Pleins feux sur l'éducation !

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

L'éducation sera un front chaud cet automne ! Comme vous pourrez le lire en page 5, nous avons rallié les rangs des organisations qui participent à la Semaine pour l'école publique. L'accès à une éducation publique, gratuite et de qualité occupe une bonne place dans nos revendications. Il en va de même au Chili, où une grande partie des composantes de la société civile – dont les syndicats – s'est solidarisée avec la lutte menée par les étudiantes et les étudiants en exerçant notamment deux jours de grève (voir l'article en page 10). Le Québec sera aussi le théâtre d'une lutte importante en ce qui a trait à la démocratisation de l'éducation.

Nos acquis à la croisée des chemins

Un des acquis importants de la Révolution tranquille est gravement menacé. Non content d'avoir dégelé les droits de scolarité universitaires annuels en les faisant passer de 1 668 $ à 2 168 $ de 2007 à 2012, le gouvernement Charest s'apprête à les augmenter de 325 $ par année jusqu'en 2017, ce qui les fera grimper à 3 793 $. Si certains, comme la Fédération des chambres de commerce trouvent cette idée « courageuse », nous la trouvons odieuse et contre-productive ! Il faut se rappeler qu'en 1961, le gouvernement de Jean Lesage créait la commission Parent afin que toutes et tous puissent s'éduquer sans discrimination. Les inégalités à corriger étaient fort nombreuses : entre garçons et filles, entre francophones et anglophones, entre classes sociales, entre régions, bref, le défi à relever était colossal. Plusieurs des objectifs ont été atteints. Ainsi, en 1960, seulement 7 % de la population québécoise fréquentait l'université (3 % chez les francophones) tandis qu'en 2004-2005, le taux de fréquentation s'élevait à 27 %. Encore aujourd'hui, un étudiant universitaire sur deux est le premier de sa famille à accéder à l'université. Et le Québec, qui était bon dernier au Canada, figure maintenant en tête de peloton en ce qui a trait aux études postsecondaires.

Bien sûr, cette évolution spectaculaire repose sur un ensemble de mesures et pas seulement sur le gel des droits de scolarité. Il n'en demeure pas moins que celui-ci a permis d'atténuer les obstacles d'ordre économique qui se dressent devant ceux et celles qui veulent aller à l'université. Malgré cela, certains vont encore plus loin et prétendent que les frais de scolarité devraient atteindre la moyenne canadienne, soit 5 138 $ par année. Les conséquences d'une telle décision seraient dramatiques. Une étude commandée en 2007 par le MELS révélait que cela ferait fondre le taux de fréquentation universitaire de 21 %.

Cap sur la lutte !

S'opposer à la hausse des frais à l'université est une question de solidarité sociale et de lutte aux inégalités. Cette bataille occupera une grande partie des forces progressistes cet automne et culminera lors d'une manifestation nationale le 10 novembre. Les associations étudiantes, soit l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Table de concertation étudiante du Québec ont mis en place les conditions nécessaires pour construire un solide front commun pour mener ce combat. Nous ne pouvons que saluer cette démarche. Toutes les énergies militantes devront converger si nous souhaitons léguer l'accès à l'éducation comme héritage aux générations qui suivront. Du côté du conseil central, il est clair que nous serons au rendez-vous !

Nouvelle formation en conciliation famille-travail-études

Besoin de prendre le temps ?

En novembre 2010, le comité de la condition féminine du conseil central organisait un colloque sur la conciliation famille-travail-études intitulé *Prendre le temps*. Lors de ce colloque, nous avons fait le constat que malgré l'intérêt de plusieurs syndicats de prendre en charge cette réalité, peu de projets concrets voyaient le jour et peu de mesures réelles étaient négociées. Pourtant, bien qu'il existe plusieurs pistes de solutions, les syndicats souhaitent obtenir un soutien afin de démarrer et mener à bon port une démarche de conciliation famille-travail-études (CFTÉ). Le conseil central a donc développé une courte formation et propose une ressource d'accompagnement pour les syndicats.

Intégrant l'approche proposée par la CSN dans le guide *Oser la conciliation famille-travail au quotidien !*, le conseil central a élaboré une capsule de formation de deux heures s'adressant aux syndicats et offerte dans leur milieu. Cette capsule de formation offre une synthèse d'informations très utiles sur la CFTÉ et propose plusieurs outils concrets à utiliser au cours de la démarche : développement de l'argumentaire par une réflexion-débat, élaboration d'un plan d'action, appropriation de la démarche CSN, guide d'animation pour une assemblée générale, film *Prendre le temps*, argumentaire pour les rencontres avec l'employeur, exemples de mesures de CFTÉ, ressources et outils du ministère de la Famille et des Aînés, et autres. Lors de l'assemblée générale du conseil central le 6 octobre, cette formation sera offerte aux délégué-es. Ce sera l'occasion de la tester !

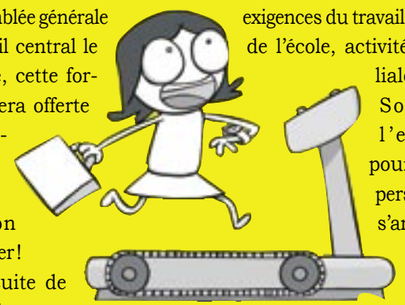

À la suite de la formation, une personne-ressource sera disponible pour accompagner le syndicat tout au long du processus : analyse des besoins exprimés par les membres, préparation des rencontres avec l'employeur, etc. Objectif : mettre en place une ou plusieurs mesures négociées aidant les membres à atteindre une meilleure qualité de vie !

Du temps de qualité

Il est clair que l'enjeu dans la conciliation, c'est le temps. Études à l'appui, nous savons maintenant qu'à notre époque, nous sommes plusieurs à subir les impacts négatifs de cette course folle où il faut concilier exigences du travail, horaire de l'école, activités familiales, etc. Souvent, l'espace pour la vie personnelle s'amenuise jusqu'à disparaître complètement. Pourtant, nous avons besoin de temps, du temps de qualité pour notre vie familiale et personnelle.

Les difficultés de la CFTÉ et le stress qui en découle ont des conséquences importantes au plan de la santé physique et mentale (insomnie, dépression, santé cardio-vasculaire, etc.). Il y a aussi des impacts majeurs pour les entreprises, que ce soit en termes d'absentéisme ou de roulement du personnel, par exemple. Bref, ne pas mettre en place des mesures de CFTÉ coûte très cher.

Reprendre son souffle

La conciliation famille-travail-études, c'est la recherche d'un meilleur équilibre entre les exigences et les responsabilités liées à la vie familiale ou personnelle et celles reliées à la vie professionnelle. L'objectif des mesures de CFTÉ est d'assouplir ou d'aplanir certaines contraintes du monde du travail en vue d'une gestion plus équilibrée du temps. Au Québec, certains milieux de travail ont commencé à implanter des pratiques en ce sens, mais il reste du chemin à faire. Avant de suivre des cours de gestion du stress, avant de stresser avec l'idée que vous n'aurez jamais assez de temps pour le faire, faites appel à la nouvelle ressource que nous avons développée !

La formation est disponible dès cet automne ! Pour plus de renseignements, contactez Mireille Bénard au 514 598-2030.

Ce projet a été développé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec ●

Linda Boisclair
Comité de la condition féminine

Semaine pour l'école publique du 2 au 8 octobre 2011

Chouette, l'école !

La troisième édition de la Semaine pour l'école publique aura lieu du 2 au 8 octobre prochain. Cette semaine vise à rendre hommage à l'école publique, une école accessible, inclusive, diversifiée et ouverte à la différence, une école, qui somme toute, est à l'image de la société. Cette année, le conseil central s'associe à la démarche initiée en 2009 par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en organisant, avec la FNEEQ-CSN, un souper-causerie.

Par la tenue de cette semaine, on veut mettre à l'avant-plan le rôle fondamental de l'école publique dans la transmission du savoir et des connaissances. On veut également souligner son apport considérable dans son rôle de partage des valeurs et d'idéaux collectifs. L'école publique, c'est une école qui favorise l'égalité des chances, la justice et l'équité en offrant à toutes et tous, peu importe sa condition, une ouverture vers le monde et la possibilité de se découvrir, de s'instruire, d'avancer, d'évoluer, d'espérer, de rêver. Bref, elle est un milieu vivant et stimulant.

Nous devons choyer l'école publique et la considérer telle qu'elle est : une grande richesse collective.

De nombreux appuis

La tenue d'une semaine consacrée à la valorisation de l'école publique rallie de nombreux groupes et organismes, non seulement du milieu de l'enseignement, mais également d'autres horizons, comme la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des comités de parents du Québec, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante ou le Front commun des personnes assistées sociales, pour ne nommer que ceux-là. Tout au cours de la semaine, diverses activités auront lieu, notamment la distribution de cartes postales aux élèves et parents les invitant à dire pourquoi ils chérissent l'école publique.

L'école, un instrument de justice sociale

Pour le conseil central, le fait de se joindre à l'organisation de cette semaine allait de soi. Dans sa déclaration de principes, le conseil central est sans équivoque quant à la nécessité du caractère public de l'éducation : « Le conseil central défend le droit à l'éducation pour toutes et tous, jeunes et adultes. Droit qui doit s'étendre aussi à l'éducation interculturelle, à l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement, à l'économie, ainsi qu'à la formation liée au travail. L'éducation doit être accessible, universelle, publique, gratuite et de qualité. Pour le conseil central, l'éducation est aussi une condition permettant l'exercice de la démocratie. Elle doit viser le respect des droits et libertés. Elle est un instrument de justice sociale, d'émancipation et de développement des personnes et de la collectivité » ●

Mon école je l'aime publique !

5 à 7
Le mercredi 5 octobre 2011
Salle Michel-Chartrand
1601, De Lorimier, Montréal
Métro Papineau

Pour une intégration réussie
avec Sylvain Mallette de la FAE

Des projets particuliers sans ségrégation
avec Jean Trudelle de la FNEEQ-CSN

L'école publique, un milieu de vie agréable
avec Diane De Courcy de la CSDM

Les places sont limitées. Réservez la vôtre auprès de Marie-Noëlle Tremblay, au 514 598-2005 ou par courriel à marie-noelle.tremblay@csn.qc.ca

Un goûter sera offert.

Coach Canada

Dénouement victorieux !

Après deux ans d'une âpre lutte pour obtenir le respect de leur employeur, une entente de principe est intervenue le 2 septembre dernier entre les syndiqué-es et la direction de Coach Canada. C'est avec une détermination à toute épreuve que le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Coach Canada–CSN a mené un combat de titans qui s'est amorcé le 14 octobre 2009, date de l'obtention de son accréditation syndicale CSN.

Il aura fallu que le syndicat sorte les gros canons pour faire comprendre à l'employeur sa ferme volonté d'en arriver à un règlement répondant à ses attentes. Le lundi 29 août, c'est par une écrasante majorité que les membres du syndicat se sont dotés d'un mandat de grève générale illimitée, applicable le 2 septembre ! Et c'est le… 2 septembre que l'entente de principe est enfin intervenue ! Dès l'annonce de la tenue de l'assemblée générale comportant un vote pour un mandat de grève générale illimitée, la direction de Coach Canada s'est mise en mode négociation et, devant un médiateur, un blitz de négo a été entamé entre les deux parties les conduisant au règlement.

Le règlement en détail

Ratifiée par les membres du syndicat à 86 %, l'entente comporte de nombreux gains pour les syndiqué-es : la pleine reconnaissance syndicale, la protection des emplois, un salaire supérieur à la moyenne du secteur et la reconnaissance du français comme langue de travail. Le syndicat a dû s'engager dans une lutte sans merci afin d'obtenir le respect de l'employeur. Cela, bien sûr, rend d'autant plus savoureuse cette victoire !

Un parcours semé d'embûches

Dans ce dossier, il est difficile de comprendre l'entêtement caractérisé dont a fait preuve la direction de Coach Canada dans ses rapports avec le syndicat CSN et ses quelque 110 membres, des chauffeurs et des travailleurs d'entretien. Pendant deux ans, l'employeur s'est évertué à rendre la vie difficile à ses employé-es. Il a fait subir toutes sortes de préjudices aux travailleurs : que ce soit en contestant l'accréditation syndicale CSN, en usant de tactiques douteuses au niveau salarial pour mettre le syndicat et ses membres dans l'embarras ; en remettant les cotisations syndicales des travailleurs québécois au syndicat ontarien, en utilisant l'anglais dans les communications comme langue de travail avec les chauffeurs du Québec, en procédant à des suspensions, puis à des congédiements de membres du syndicat, notamment son président. Des recours juridiques ont été intentés par la CSN et ont tous été gagnés.

Une autre bataille

La plus récente bataille que le syndicat a dû mener, c'est celle de la préservation du travail de ses chauffeurs puisque la direction de Coach Canada a fait appel aux chauffeurs ontariens pour faire le travail des Québécois. En effet, en temps normal, les circuits québécois sont assumés par des chauffeurs du Québec, tandis que ceux de l'Ontario, par des chauffeurs ontariens. Mais Coach Canada a utilisé des manœuvres pour donner « les routes québécoises » aux travailleurs de l'Ontario. Au cours des mois à venir, le syndicat devra être vigilant face à cet employeur qui a été peu scrupuleux à son égard.

Malgré les nombreux obstacles, les membres du syndicat ont tenu le coup. Ils ont tenu tête à cet employeur méprisant et ont eu gain de cause. Ils ont fait la démonstration que la voie à prendre est celle de la dignité, du respect et de la justice. Depuis deux ans, ils n'ont laissé personne, pas même Coach Canada, se dresser sur leur route ! Bravo à tous les membres du STT de Coach Canada-CSN !

Abdel Hamdi
Conseiller syndical

Grève générale au casse-croûte à Sainte-Justine

On ne travaillera pas dans un McDO !

Au CHU Sainte-Justine, les quelque 35 travailleuses et travailleurs du casse-croûte du Groupe Compass sont en grève générale illimitée depuis le 6 septembre. Membres du Syndicat national des employé-es (SNE) du CHU Sainte-Justine–CSN, les syndiqué-es ont refusé de consentir les concessions qu'exigeait Compass, la multinationale qui opère le casse-croûte. Dès le début de la négociation, Compass a tenté de faire reculer 25 ans en arrière les conditions de travail de son personnel. Pourtant, cette entreprise a engrangé des profits de plus d'un milliard de dollars en 2010.

Du propre aveu des porte-parole de la compagnie au début des négociations, le Groupe Compass veut faire évoluer les relations dans son entreprise sur le modèle de McDonald ! Compass aurait voulu couper plus de la moitié des congés de maladie, mettre fin à sa contribution hebdomadaire de 10 $ au REER des employé-es, éliminer de la convention collective toute notion de « poste », diminuer les vacances de tout le monde, éliminer l'IPC de l'augmentation annuelle… Et parlant de l'augmentation, la riche entreprise leur propose une extra-maigre augmentation de… 12 sous l'heure !!!

Sauf qu'à Sainte-Justine, le groupe Compass est tombé sur un os ! Environnement syndiqué CSN mur à mur, l'appui à la lutte que mènent ces salarié-es est unanime. De plus, les 35 travailleurs du casse-croûte font partie du SNE du CHU Sainte-Justine (FSSS-CSN), lequel regroupe tout près de 2 000 membres. Ainsi, ces personnes sont assurées de ne pas se retrouver isolées. Bien au contraire puisque le SNE les soutient activement au quotidien et leur alloue une prestation de grève complémentaire à la prestation de la CSN provenant du Fonds de défense professionnelle (FDP). Le président du SNE-FSSS, Gilles Charrois, déclare d'ailleurs à ce sujet que « bien qu'il y ait au CHU Sainte-Justine un Manoir Ronald McDonald pour l'hébergement, il n'y aura personne qui travaillera au casse-croûte, ni ailleurs, aux conditions de travail inspirées par la firme McDonald » !

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Camp Vol d'été Leucan-CSN

Fier d'appartenir à la CSN

J'ai été pendant quelques années membre puis président d'une petite unité syndicale affiliée à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Fonds de la recherche en santé du Québec (STT-FRSQ–CSN). Depuis janvier, je suis maintenant employé par les services aux familles de Leucan, l'association pour les enfants atteints de cancer. Je veux témoigner aujourd'hui d'un certain nombre de choses. La première : ma grande fierté d'avoir appartenu à une organisation syndicale qui, entre autres, année après année, contribue avec générosité à la vie des enfants atteints de cancer et à leurs familles.

Étant employé de Leucan, je suis désormais à même de constater «de l'intérieur» de l'ampleur de la contribution remarquable de la CSN à la vie de tous ces enfants, notamment par son engagement financier et humain dans le camp Vol d'été Leucan-CSN qui a lieu chaque année sur la base de plein air Le Saisonnier, à Lac-Beauport. Cette constatation va même plus loin : on a beau nous présenter cette activité en assemblée syndicale, par le biais des journaux *Unité* ou *Perspectives* ou encore lors de présentations animées, c'est vraiment sur place que l'on voie concrètement cette formidable réalisation. Or, j'ai assisté pour une première fois en août à la journée réservée aux employé-es et j'ai vu une remarquable expérience humaine en action!

Tout ce temps, je savais avec ma raison que la CSN réalise chaque année quelque chose de grand pour les enfants atteints de cancer, ma cotisation syndicale était d'autant plus pertinente. Je le sais enfin avec mon cœur. Je me dis maintenant que chaque personne syndiquée à la CSN a de quoi être fière! Merci à la CSN pour son engagement organisationnel et bénévole. Enfants et familles ont vraiment besoin de vous!

Luc Quintal
Leucan

Cet été, ce sont des enfants des quatre coins du Québec qui ont pu prendre part au camp, qui s'est déroulé sur deux semaines distinctes, du 24 juillet au 5 août. La CSN a innové cette année en finançant le camp par la vente de 35000 billets de loterie. Plus de 17000$ en prix sont offerts et le tirage aura lieu lors du conseil confédéral de la CSN, le 29 septembre. Depuis 15 ans, la CSN a versé près de 2,3 millions de dollars pour le financement du camp Vol d'été Leucan-CSN.

Camp Vol d'été leucan | CSN

Un réseau d'entraide dans mon syndicat

Pour une meilleure qualité de vie au travail

Vous êtes préoccupé par la qualité de vie au travail? Cette rencontre sera l'occasion de réfléchir aux actions qui peuvent être posées pour améliorer le climat de travail et rendre les relations plus agréables et plus signifiantes.

5 à 7
Le mercredi 19 octobre
Salle Michel-Chartrand
1601, De Lorimier,
Montréal

Un goûter sera servi.

Pour inscriptions :
Nathalie McHugh
514 598-2037

Pour information :
Gilles Bélanger
Responsable régional du développement des réseaux d'entraide
514 598-2222
gilles.belanger@csn.qc.ca

Grandes mobilisations au Chili

Des changements, ça presse!

Pour les étudiantes et les étudiants chiliens, le droit à une éducation publique, gratuite et de qualité n'est pas un slogan creux. Ils manifestent depuis quatre mois sous toutes sortes de formes, rassemblements, grèves, occupations, marathons, blogues et même une grève de la faim de plus d'une semaine pour changer le système d'éducation instauré par le dictateur Augusto Pinochet dans les années 1970.

Après sa prise de pouvoir par un coup d'État qui a délogé le président socialiste Salvador Allende en 1973, Pinochet a privatisé l'éducation et l'a décentralisée vers les municipalités. L'éducation a alors cessé d'être une fonction essentielle de l'État. Malgré un certain retour à la démocratie depuis ce temps, la situation n'a pas changé : l'éducation est un commerce. N'importe qui ou à peu près peut ouvrir une école. Le ministre actuel de l'Éducation lui-même était propriétaire d'une université avant d'entrer en fonction! Ces écoles et universités privées décernent leurs propres diplômes, lesquels sont souvent de piètre qualité. Ainsi, arrivés sur le marché du travail, plusieurs jeunes voient leur diplôme non reconnu alors qu'ils se sont lourdement endettés pour s'instruire. Les frais de scolarité au Chili sont parmi les plus élevés des pays d'Amérique latine. Il en coûte en moyenne 300$ à 800$ canadiens par mois pour un cursus universitaire alors que le salaire moyen est de 1000$ par mois.

Selon Victor de la Fuente du *Monde diplomatique*, «rares en 1973, les écoles privées accueillent désormais 60% des élèves du primaire et du secondaire. Moins de 25% du système éducatif est financé par l'État.» Les établissements dépendent des frais d'inscription qui constituent 75% de leurs revenus. «D'ailleurs, l'État chilien ne consacre que 4,4% du produit intérieur brut (PIB) à l'enseignement, bien moins que les 7% recommandés par l'Unesco.»

Large mouvement de contestation

Cette politique de privatisation débridée de l'éducation a suscité un mouvement de protestation des étudiantes et des étudiants du secondaire et de l'université. Ils revendiquent la fin du profit dans l'éducation et veulent une éducation conçue comme un service public gratuit et de qualité. Le mouvement de mobilisation étudiant, rapidement rejoint par les enseignantes et les enseignants, a fini par attirer l'appui de la population. C'est ainsi que malgré la répression et les nombreuses arrestations, le 10 août dernier, une grande Marche pour l'éducation, appuyée par les syndicats de la fonction publique et ceux des travailleurs des mines de cuivre, a réuni plus de 100000 personnes à Santiago et plusieurs autres milliers dans d'autres villes. La mobilisation grandissante a également ravivé d'autres revendications. Elle a culminé les 24 et 25 août par une grève nationale appelée par les syndicats, une grève pour l'éducation publique certes, mais également pour une réforme du plan de retraite et du Code du travail, pour une baisse des impôts et une meilleure redistribution des dividendes de la forte croissance du Chili (5,2% en 2010 et 8% depuis janvier). Cette forte croissance est attribuable à la hausse des cours du cuivre dont le pays est le premier producteur mondial.

Chili, Québec : même combat?

Le gouvernement du président Pinera, affaibli par cette mobilisation monstre, finira-t-il par répondre favorablement aux revendications étudiantes et populaire? On ne peut que le souhaiter. Après cette protestation chilienne, après le printemps arabe et les «Indignés» d'Espagne, peut-on espérer que le Québec se lèvera avec les étudiantes et les étudiants contre la hausse des frais de scolarité universitaires?

Flavie Achard
Comité éducation

L'apport des communautés culturelles à la société d'accueil

Le jeudi 13 octobre 2011, À compter de 17 h
Salles A et B, sous-sol de la CSN
1601, De Lorimier, Montréal (métro Papineau)

Un léger goûter sera servi.

Avec la participation de :
Amir Khadir, député de la circonscription de Mercier pour Québec Solidaire
Maria Mourani, députée de la circonscription d'Ahuntsic pour le Bloc Québécois
Frantz Benjamin, conseiller municipal dans le district de Saint-Michel pour Union Montréal

Veuillez confirmer votre présence auprès de Marie-Noëlle Tremblay, au 514 598-2005 ou à marie-noelle.tremblay@csn.qc.ca

Les agences de placement

Qui en profite ?

Les agences de placement représentent une industrie en pleine expansion. Au Québec, on en retrouve près de 1 200 et leurs revenus se chiffrent à un milliard de dollars annuellement. Bien qu'elles pullulent littéralement, elles ne sont soumises à aucune réglementation particulière.

Les agences de placement ne créent pas d'emplois. Elles agissent comme intermédiaires pour répondre aux besoins de flexibilité et de réduction des coûts de main-d'œuvre des entreprises. Les contrats de travail offerts peuvent comporter des clauses d'exclusivité abusives qui limitent la possibilité de travailler ou qui empêchent l'accès aux postes permanents. On crée ainsi deux classes de salarié-es au sein d'une même entreprise, ce qui ouvre toute grande la porte aux disparités de traitement.

Soi-disant temporaire, le placement de travail permet aux entreprises clientes de se soustraire de leurs obligations. Les agences peuvent congédier, donner des directives d'embauche discriminatoires, faire courir des risques à la santé et à la sécurité, contourner des conventions collectives, faire travailler au noir, etc.

Travail temporaire… Vraiment ?

Il n'y a présentement aucune limite au placement dit « temporaire » et une affectation peut durer des années. Les travailleuses et les travailleurs d'agence ont ainsi du mal à faire reconnaître leur service continu, ce qui les protégerait pourtant contre un congédiement injuste après deux ans. Les non-syndiqués qui connaissent peu les lois du travail ou craignent de faire respecter leurs droits sont également vulnérables au laisser-faire actuel. Pensons notamment aux personnes immigrantes nouvellement arrivées sur le marché du travail.

Un cadre réglementaire nécessaire

Afin d'éviter les nombreux abus, l'État devrait rendre obligatoire pour les agences l'obtention d'un permis de fonctionnement incluant un dépôt de garantie pour le remboursement de sommes dues. Ainsi, les agences seraient identifiées, leurs pratiques contrôlées, et le renouvellement annuel de leur permis rendrait possible l'exclusion des agences coupables d'infractions, non solvables ou qui ne respectent pas les lois du travail.

Nos lois québécoises ne sont pas adaptées à des relations de travail triangulaires. Il faut donc établir, dans la Loi sur les normes du travail, un principe de coresponsabilité entre l'agence et l'entreprise cliente afin de protéger les droits des salarié-es d'agence.

Le Québec isolé

Bien que le gouvernement Charest étudie la question depuis 2005, le Québec n'a toujours pas de cadre réglementaire pour civiliser les agences de placement. Pourtant, d'autres provinces canadiennes, certains États américains et la plupart des pays européens encadrent leurs activités. Même au Sud, le Chili limite tout placement à un maximum de six mois qui doit être suivi de l'embauche directe par l'entreprise cliente. Dans presque toute l'Europe, le principe d'égalité de traitement, sans égard au statut de travailleur d'agence, est établi. Le recours au travail temporaire y est aussi limité. L'Organisation internationale du travail a adopté, il y a plus de dix ans, la Convention concernant les agences d'emploi privées, mais le Canada ne l'a pas ratifiée.

Les organismes Au bas de l'échelle et le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants (CTI) ont lancé une campagne pour la protection des droits des travailleurs des agences de placement temporaire, campagne à laquelle se joint le conseil central. Lancée le 1er mai, elle atteindra son point culminant lors de la manifestation du 7 octobre, Journée mondiale pour le travail décent. On invite aussi la population à signer la pétition et à envoyer une lettre à la ministre du Travail du Québec, Lise Thériault. Toutes les informations sont disponibles sur les sites Web des deux groupes ●

Jean-Hugues Bastien
Comité droit au travail

Pour une réglementation des agences de placement

Manifestation

Le vendredi 7 octobre
À 11 h 30

Bureau de la ministre du Travail
500 boul. René-Lévesque Ouest

➲ iwc-cti.ca

➲ www.aubasdelechelle.ca

Bienvenue au CCMM–CSN

- Association des étudiant-es diplômés de McGill / Association of Graduate Students Employed at McGill (syndicat déjà existant, les chargé-es de cours s'ajoutent), affilié à la FNEEQ

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous les nouveaux membres !

L'accès au logement

SQUAT Overdale/Préfontaine, 10 ans après

En juillet 2001, en pleine crise du logement, un SQUAT politique est organisé par le Comité des sans-emploi Montréal-Centre, qui veut alors dénoncer les problèmes criants de logement à Montréal. Un groupe de squatters, appuyé par quelque 700 manifestants, se rend à l'édifice Overdale, au centre-ville de Montréal. L'occupation dure six jours. Puis, après des négociations avec le maire de l'époque, Pierre Bourque, les squatters se rendent au Centre Préfontaine. L'occupation durera plusieurs semaines, mais le 3 octobre 2001, ils seront expulsés par la police anti-émeute et les pompiers.

Que faut-il retenir de cette expérience et surtout, quels sont les enjeux et les perspectives en matière de logement social et communautaire à Montréal? Afin de commémorer les dix ans du SQUAT Overdale/Préfontaine et de réfléchir à la question du logement, le conseil central vous invite à participer à une soirée de réflexion le 27 septembre prochain.

6 à 8

Le mardi 27 septembre
Salles A et B, CSN
1601, De Lorimier

Manif-action

Le dimanche 2 octobre,
13 h
Carré Saint-Louis

Organisée par :
Comité des sans-emploi Montréal-Centre

Capsule Environnement

Promouvoir l'agriculture en ville

Afin d'inciter la Ville de Montréal à tenir une consultation publique sur les enjeux et les défis que pose l'agriculture urbaine, des groupes sensibles aux questions environnementales invitent la population à signer une pétition d'ici le 8 novembre 2011. Pour que cette consultation ait lieu, 15000 signatures sont nécessaires et seules les copies papier seront considérées valides.

Selon le groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU), initiateur de la démarche, l'agriculture en milieu urbain contribue à verdir la métropole, à lutter contre les îlots de chaleur et à augmenter la biodiversité en ville. Cette agriculture, qui peut prendre la forme de jardins collectifs ou communautaires, de potagers sur les toits ou dans les cours d'école, etc., permet de lutter en faveur de la sécurité alimentaire, assure des lieux de socialisation et d'éducation, et bien sûr, améliore la qualité de l'environnement de façon générale.

Afin de donner une véritable place à l'agriculture urbaine, il est souhaité qu'elle soit intégrée dans le plan d'aménagement de la Ville de Montréal et que celle-ci favorise et facilite le développement de projets en permettant, notamment, l'utilisation d'espaces publics.

Selon le GTAU, la consultation publique aurait pour objectif « de dresser un portrait de la situation, de formuler des recommandations et de réaffirmer la nécessité de jardiner en ville ». Pour obtenir une copie papier de la pétition et la faire signer par vos membres, contactez le conseil central au 514 598-2021 ou téléchargez la pétition sur notre site, à l'onglet comité d'action politique, page comité environnement et développement durable. ●

➲ www.ccmm-csn.qc.ca

ANGOLA
PHILIPPINES
ZAMBIE
JAPON
ÉTATS UNIS
BANGLADESH
CHILI
ZIMBABWE
GUATEMALA
H*NG K*NG
NÉPAL
THAILANDE
MAROC
AFGHANISTAN
FIDJI
INDE
ST. CHRISTOPHER ET NEVIS
MONGOLIE
PARAGUAY
PANAMA
AFRIQUE DU SUD
PÉROU
BURKINA FASO
COSTA RICA
URUGUAY
MALAISIE
INDONÉSIE
RWANDA
ALGÉRIE
UKRAINE
GRÈCE
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
TOGO
BÉNIN
TANZANIE
MADAGASCAR
CANADA
EL SALVADOR
ARGENTINE
RÉP. DÉMOCRATIQUE CONGO
BURUNDI
BELARUS
KENYA
MEXIQUE
DANEMARK
NAMIBIE

JOURNEE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DECENT

RUSSIE
HONGRIE
NORVÈGE
KIRGHIZISTAN
ITALIE
ROUMANIE

7 OCTOBRE

VENEZUELA
ETHIOPIE
FRANCE
CÔTE D'IVOIRE
LUXEMBOURG
ESPAGNE
SÉNÉGAL
PAYS-BAS
MONTENEGRO
KAZAKHSTAN
SERBIE
KOSOVO
NÉGRO
ROYAUME UNI
BARBADE
NIGERIA
SLOVAQUIE
ALLEMAGNE
NIGER
AUTRICHE
AUSTRALIE
MACÉDOINE
AUTORITÉ PALESTINIENNE
CAMEROUN
LETTONIE
CORÉE DU SUD
LIBERIA
BRÉSIL
EQUATEUR
CHYPRE
ESTONIE
POLOGNE
PORTUGAL
AZERBAIDJAN
BOSNIE-HERZEGOVINE
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
SEYCHELLES
TUNISIE
SUÈDE
CROATIE
NICARAGUA
COLOMBIE
TURQUIE
MOLDAVIE
IRELANDE
ALBANIE
BOLIVIE
PAKISTAN
SINGAPOUR
LITUANIE
BULGARIE
ARMÉNIE
GHANA
MAURICE
DJIBOUTI
FINLANDE
BELGIQUE
GÉORGIE
ISLANDE
SUISSE
ISRAEL

OCT.07
JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT